

Relevé de discussions du Conseil de l'ED DSP 7 février 2025

Etaient présents :

- Bertrand FAURE Direction – Nantes Université
- Joël HAUTEBERT Direction adjointe - Université d'Angers
- Sylvie LEBRETON-DERRIEN Direction adjointe - le Mans Université

- Odile DELFOUR-SAMAMA Directrice adjointe du CDMO – Nantes Université
- Franck HEAS Directeur de DCS – Nantes Université
- François HOURMANT Directeur du Centre Jean Bodin – Université d'Angers -
- Marie-Anne DAILLANT Représentante de l'IRDP – Nantes Université

- Elise GUILLET Gestionnaire de site – Université d'Angers
- Sylvie ROUSSEAU Gestionnaire de direction et de site - Nantes Université

- Romain BENETEAU Doctorant – DCS – Nantes Université
- Marine GUILLET Doctorante – DCS – Nantes Université

- Benjamin THIBAudeau Membre extérieur – Juriste assistant au tribunal judiciaire de Laval

Etaient excusées :

- Audrey LEBOIS Directrice adjointe de l'IRDP – Nantes Université
Hélène RASPAIL Directrice adjointe de Thémis – le Mans Université
Amélia BORE Gestionnaire de site – le Mans Université

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du conseil du 10 octobre 2024
2. Budget 2025
3. Formations proposées par l'École Doctorale
4. Aides à la mobilité des doctorants
5. Hypothèse d'évolution de la réglementation des Comités de Suivi Individuel de thèse
6. Vie des sites de l'École Doctorale.
7. Questions diverses

Début de la séance : 9h30

Nous avons le plaisir d'accueillir Bertrand Faure, le nouveau directeur de l'école doctorale DSP, ainsi que Benjamin Thibaudeau, qui rejoint notre conseil en tant que nouveau membre extérieur. Nous souhaitons également la bienvenue à Marine Guillet et Zakaria Arab, les nouveaux doctorants élus.

1. Approbation du CR du conseil du 10 octobre 2024

Le compte-rendu du précédent conseil, envoyé en amont, est voté à l'unanimité.

Il sera disponible sur le site internet de l'ED DSP Pays de la Loire.

2. Budget 2025

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>
FRAIS FONCTIONNEMENT		7 500 (dotation 2025) 5 993 (report crédits 2024)
Organisation, conseils de l'ED, Missions, équipements, fournitures	1 000	
EVENEMENTS SCIENTIFIQUES		
Réunion rentrée	400	
Conférences	1 500	
SOUTIEN AUX DOCTORANTS		
Mobilité nationale	2 000	
Mobilité internationale	2 500	
Initiatives doctorants	1 000	
FORMATION		
Formations disciplinaires	5 093	
TOTAL	13 293	13 293

3. Formations proposées par l'École Doctorale

L'école doctorale DSP de Nantes propose un large éventail de formations pour les doctorants. Certaines sont spécifiquement destinées aux étudiants des Pays de la Loire, tandis que d'autres sont mutualisées avec l'école doctorale de Bretagne, élargissant ainsi le catalogue disponible. Une attention particulière est portée à la représentation équilibrée des sites des Pays de la Loire, en alternant les lieux de formation entre Nantes, Le Mans et Angers.

CATALOGUE DES FORMATIONS DE L'ECOLE DSP 2024-2025

Code	Formation uniquement PdL	Nom du formateur	Site	Date prévisionnelle
IST-DSP-04	Gestion technique de la rédaction d'une thèse	Stéphane Robin	Présentiel Nantes	09/01-05/02-06/03
IST-DSP-02	La rédaction de la thèse	Antonin Pitras	Uniquement en visio	jeudi 23 janvier 2025
COM-DSP-02	Prise de la parole en public	Christophe Laval	Angers	jeudi 6 mars 2025
IST-DSP-01	Commencer ses recherches	Maxime Lei	Le Mans	mercredi 26 mars 2025
IST-DSP-03	C'est quoi ta problématique de thèse ?	Nicolas Dissaux	Laval et visio pour Nantes Angers	mardi 17 juin 2025
	"exercice de soutenance"	Projet en cours		

Code	Formations mutualisées avec la Bretagne	Nom du formateur	Site	Date prévisionnelle
DIS-DSP-10	Actualité du droit de la santé, sujet du droit à mourir	Magali Boutelle Brigant	Le Mans et visio pour les autres sites	jeudi 20 mars 2025
DIS-DSP-16	Méthodologie de la recherche en droit comparé	Daniela Borcan - V	Le Mans et visio pour les autres sites	jeudi 10 avril 2025
DIS-DSP-14	Actualité du droit international et européen de l'environnement	Sabrina Robert	Nantes et visio pour les autres sites	mardi 22 avril 2025
DIS-DSP-17	Analogies et métaphores du corps et du vivant dans les pensées juridique et politique	Joël Hautebert	Angers et visio pour les autres sites	mercredi 23/04/2025 et jeudi 24/04/2025
DIS-DSP-01	Droit des contrats	Hélène Juillet Régis	Laval et visio pour les autres sites	mardi 17 juin 2025
DIS-DSP-03	Droit de la responsabilité	Aude Denizot	Laval et visio pour les autres sites	mardi 17 juin 2025

Code	Formations mutualisées avec la Bretagne	Nom du formateur	Site	Date prévisionnelle
DIS-DSP-22	De la circulation à la standardisation des modèles constitutionnels	Jacky Hummel	Rennes et visio	24/04/2025
DIS-DSP-08	Régime représentatif et démocratie	Raphaël Reneau	Rennes et visio	
	Actualité de la bioéthique	Jean-René Binet	Rennes et visio	

Une discussion s'ensuit concernant le projet de « soutenances blanches » et les meilleures façons de le mettre en place. Il a été convenu de remplacer l'appellation « soutenances blanches » par « exercices de soutenance », un terme jugé plus approprié.

Origine et concept des exercices de soutenance

Ce projet, initié l'année précédente par une étudiante, avait reçu un accueil enthousiaste. L'objectif est de permettre aux doctorants de présenter leurs travaux devant un petit panel d'enseignants ou de spécialistes, suivi d'une séance de questions-réponses, afin de les préparer efficacement à leur soutenance finale.

Bénéfices de l'exercice

Les exercices de soutenance présentent plusieurs avantages :

- Ils permettent une préparation à l'oral ainsi qu'à la gestion des critiques constructives.
- Ils améliorent les capacités de synthèse et les aptitudes à répondre aux questions, en évitant les réactions de blocage ou de confrontation directe avec le jury.
- Ils préparent les doctorants à affronter des situations variées, dans un environnement moins stressant qu'une soutenance officielle.

Modalités d'organisation envisagées

- Les exercices de soutenance seraient proposés sur la base du volontariat, afin de respecter les préférences des doctorants.
- Ils nécessiteraient l'accord préalable des directeurs de thèse avant leur organisation.

Propositions pour le lancement du projet

- **Formation d'un groupe de travail** : Réunir des volontaires pour définir les modalités pratiques (calendrier, lieux, format des sessions).
- **Précision des moyens nécessaires** : Identifier les ressources financières et logistiques nécessaires.

La discussion a également souligné que ce projet, bien qu'ambitieux, doit rester flexible et adapté aux besoins des doctorants comme des enseignants. L'objectif est de proposer un outil de préparation utile et enrichissant, sans alourdir de façon excessive la charge de travail des participants.

4. Aides à la mobilité des doctorants

Appel offre mobilité nationale

NOM Prénom	Laboratoire	Type de mobilité	Subvention labo	Subvention ED demandée	Subvention ED attribuée
GUYONVARCH Rozenn	IRDP	Colloque sur « Le marché européen des données »	176 €	175 €	175 €
KONE Zié Issouf	IRDP	Colloque inter-universitaire	0 €	520 €	Solliciter l'IRDP pour subvention
KONE Zié Issouf	IRDP	Colloque	0 €	180 €	Solliciter l'IRDP pour subvention
			TOTAL	875 €	175 €

Appel offre mobilité internationale

NOM Prénom	Laboratoire	Type de mobilité	Subvention labo	Subvention ED demandée	Subvention ED attribuée
KRAMO Famienh Max Cyrius	DCS				0 €
			TOTAL	0 €	0 €

Appel à projets (associations d'étudiants...)

NOM Prénom	Laboratoire	Type de mobilité	Subvention labo	Subvention ED demandée	Subvention ED attribuée
TRAPP Mathieu	Thémis	5e édition du colloque jeunes chercheurs du Thémis-Um : Les transitions sociétales et la frénésie normative : quelles perspectives pour le droit de demain ?	1 000 €	700 €	700 €
KANDOLO Brozeck	IRDP	Académie Internationale de Droit du numérique		1 200 €	Solliciter l'IRDP pour subvention
			TOTAL	1 900 €	700 €

Points de vigilance pour l'avenir

Un cofinancement préalable par le laboratoire sera nécessaire, sauf en cas de difficulté budgétaire, auquel cas une attestation du directeur devra être fournie, incluant un avis explicite sur la mobilité et confirmant l'alignement scientifique du projet.

5. Hypothèse d'évolution de la réglementation des Comités de Suivi Individuel de thèse

Le système actuel des CSI est lourd, surtout pour les doctorants et leurs directeurs de thèse. Unifier le processus pourrait alléger la gestion administrative et réduire les contraintes. Le modèle d'Angers semble une bonne piste pour Nantes, mais une délibération collective est nécessaire, en consultant les retours des doctorants, directeurs de thèse et membres potentiels du CSI.

Confier deux membres permanents à chaque promotion pour gérer les CSI des nouveaux inscrits pourrait simplifier la gestion et organiser les sessions à des dates fixes. Cela éviterait les désistements et les réunions de dernière minute, allégeant ainsi la charge administrative pour les doctorants et leurs encadrants. Toutefois, la mise en œuvre de ce système dépend du nombre de personnes nécessaires et de l'engagement des enseignants.

Suivre une promotion entière avec un même comité de suivi tout au long du parcours simplifierait l'administration. En consacrant une demi-journée pour l'ensemble de la promotion, on éviterait les réunions multiples tout en tenant compte des contraintes de calendrier des membres du CSI. L'institutionnalisation du processus permettrait de mieux anticiper ces journées, par exemple en les planifiant dès avril pour une organisation en juin, facilitant ainsi la coordination des disponibilités des membres du CSI.

Ce format permettrait de repérer plus facilement les doctorants en retard ou ceux qui ne donnent pas de nouvelles, ce qui aide à évaluer leur progression et à détecter d'éventuels problèmes. Cette discussion met en évidence les tensions entre efficacité et charge de travail supplémentaire. L'institutionnalisation du processus, tout en préservant une certaine flexibilité, semble être un compromis viable. Organiser les CSI de manière centralisée tout en permettant aux laboratoires de participer rendrait le système plus fluide et moins contraignant.

En somme, **l'objectif est de rendre le système plus efficace sans alourdir le travail des responsables.**

6. Vie des sites de l'École Doctorale

L'Université d'Angers fait face à d'importantes difficultés budgétaires. Dans ce contexte, la mise en place d'un système de prêt alternatif entre les doctorants d'Angers et de Nantes apparaît comme une solution pertinente en cas de suspension du prêt interbibliothèques. Ce système, fondé sur la solidarité et la confiance entre les étudiants, pourrait permettre de surmonter cette problématique. Cependant, il nécessiterait un cadre clair pour éviter toute confusion, notamment en ce qui concerne la gestion des ouvrages et le respect des délais. L'idée de nommer un responsable dans chaque ville (Angers et Nantes) pourrait aider à structurer ce système et à garantir que les demandes soient ciblées et bien suivies.

Les doctorants élus nantais sont tout à fait prêts à réserver des livres, à les retirer et à organiser leur acheminement vers Angers. Leur présence quotidienne sur site constitue un atout majeur, et le système de "covoiturage" de livres semble être une solution efficace pour contourner les contraintes logistiques.

Il est également important de noter que la suspension du prêt entre bibliothèques est liée aux coûts d'envoi des ouvrages. Désigner des responsables pour coordonner ce processus assurera son bon fonctionnement, et ce système pourrait devenir un précieux soutien si la suspension des prêts persiste.

Sur le site du Mans, la réunion de rentrée a été un succès et s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Un peu avant, un colloque des jeunes chercheurs a eu lieu, renforçant ainsi les liens entre les participants. De plus, les doctorants seront informés de l'opportunité d'échanger avec une chercheuse argentine lors de sa présence.

Sur le site de Nantes, le 21 janvier, Bertrand Faure a organisé une conférence destinée aux étudiants de M1 intéressés par la thèse. Cette rencontre a permis aux étudiants de découvrir, au cours d'une présentation d'une heure, la vie du doctorant, en abordant les motivations qui peuvent conduire à entreprendre une thèse ainsi que les conditions dans lesquelles elle se déroule. La conférence s'est terminée par une session de questions-réponses qui a suscité des échanges intéressants.

Initialement, cette conférence devait être enregistrée pour être diffusée sur les sites d'Angers et du Mans, mais des problèmes techniques ont empêché sa réalisation. En réponse à cela, une nouvelle session est prévue le **mardi 11 mars de 19h à 20h30, amphi B**, destinée cette fois aux M2. Le service communication se chargera de la diffusion sur les télévisions.

Cette nouvelle session sera également l'occasion d'organiser la réunion de rentrée des nouveaux doctorants. L'objectif est de ne pas cloisonner les études doctorales, mais de créer des passerelles avec les années précédentes afin de mieux sensibiliser et préparer les étudiants à cette étape clé de leur parcours académique.

7. Questions diverses

Voici un point sur les **associations** en lien avec les doctorants de droit :

Association Nantaise de Droit Public (ANDP) composée de doctorants publicistes du laboratoire Droit et Changement Social de Nantes Université.

Association des Historiens du Droit de l'Ouest - Le but est d'encourager les études scientifiques dans ce domaine, et de faciliter les travaux collectifs qui vont en ce sens.

Association Interdisciplinaire des Doctorants de l'Ouest Confluences (AIDOC) - Une association qui valorise les initiatives et les projets interdisciplinaires des doctorants en Sciences Humaines et Sociales à l'Université d'Angers.

Pour l'édition de "**Ma thèse en 180 secondes**", Sanou Aboubacar (droit, Nantes) et Élise Rivault (Laval) représenteront leur discipline. Les qualifications se déroulent sur chaque site. Inscrivez-vous pour les soutenir !

Une rubrique "Actualités" a été mise en place sur le site internet afin de répondre à la demande des doctorants de réduire le nombre de mails envoyés. Toutes les informations importantes, telles que les événements ou actualités, y sont désormais publiées directement. Cette démarche vise à limiter la surcharge des boîtes mail, un problème souvent mentionné. Les mails sont désormais réservés aux communications essentielles, notamment celles concernant les formations.

La question de la création **d'un réseau ou d'une association de docteurs** dans le cadre de l'école doctorale mérite une attention particulière. En effet, l'évaluation HCERES à venir inclut cet aspect dans ses critères, et disposer d'un tel réseau permettrait de cocher cette case essentielle. Cela participerait également à renforcer le suivi des diplômés après l'obtention de leur doctorat, un point souvent valorisé dans les évaluations. L'idée d'établir une association ou un réseau d'anciens doctorants pourrait être portée directement par l'école doctorale si cette initiative ne vient pas des doctorants eux-mêmes. À défaut, la mise en place d'un annuaire recensant tous les docteurs pourrait être une première avancée. Enfin, il serait pertinent que les représentants des doctorants relayent cette proposition au sein de leur réseau, en insistant sur l'intérêt d'une telle démarche pour fédérer les anciens doctorants et renforcer leur visibilité.

Lors d'une réunion avec le Collège doctoral, la question des **abandons de thèse et des ruptures entre doctorants et directeurs de thèse** a été abordée, ainsi que les procédures à suivre dans ces situations. Dans le cas le plus simple, où le doctorant décide d'abandonner sa thèse, celui-ci doit fournir un formulaire d'abandon spécifique. Une fois ce document transmis, l'abandon est validé administrativement. Lorsqu'un directeur de thèse souhaite mettre fin à la collaboration avec son doctorant, notamment en cas de perte de confiance ou d'absence de travaux, il n'y a pas de procédure de radiation immédiate, mais une absence de réinscription pour l'année suivante est appliquée. Lorsque le doctorant est sous contrat de travail, des obligations supplémentaires s'appliquent. Si le doctorant ne respecte pas ses engagements, cela peut être assimilé à un abandon de poste. Dans ce contexte, une médiation peut être envisagée pour clarifier la situation. Cette démarche peut aboutir soit à une reprise des travaux, soit à une décision d'abandon formalisée par le doctorant.

Une conférence est prévue le mercredi 24 septembre à 14h, animée par Angelo Giuseppe Orofino, professeur de droit administratif à l'université de Bari. Il abordera le sujet des études doctorales en Italie. Une visioconférence sera organisée afin de permettre aux doctorants des sites d'Angers et du Mans de participer à cet événement.

Le prochain Conseil de l'école doctorale est fixé au vendredi 4 avril à 09h30.

Fin de la séance : 12h00